

Eoliennes au Peuchapatte : pourquoi pas ?

A la fin mai 2008, la commune du Peuchapatte a transmis à l'administration cantonale, pour examen préalable, son dossier de plan spécial relatif à l'implantation d'éoliennes.

Sans réponse, la commune a écrit au Département de l'Environnement et l'Équipement en septembre pour savoir où en était son dossier et solliciter un rendez-vous auprès de M. le Ministre. Dans un courrier adressé à la commune à la fin septembre, le canton l'informait que le rapport d'examen préalable lui serait transmis tout prochainement et que par conséquent une séance n'était plus nécessaire.

Deux mois plus tard, le rapport d'examen préalable est toujours bloqué au Département de l'Environnement et de l'Équipement. Les explications fournies par l'administration cantonale sont l'attente :

- du préavis du délégué à l'énergie et des résultats d'une étude paysagère.

Or, cette étude paysagère n'est pas justifiée étant donné que les emplacements des éoliennes ont été clairement définis dans le plan de zones de la commune lors de l'établissement du plan d'aménagement local en 2007 et que les problématiques paysagères ont été réglées dans le cadre du jugement de la chambre administrative du Tribunal cantonal qui a rejeté le recours de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

Dès lors, les autorités communales du Peuchapatte ne comprennent pas le retard pris dans ce dossier. Des engagements ont été pris par la commune auprès d'entreprises d'éoliennes. De plus, le Peuchapatte va fusionner à la fin de l'année. Les autorités communales souhaitent régler ce dossier avant cette échéance. À ce titre, le retard dans le traitement de ce dossier n'est pas acceptable.

Mes questions au Gouvernement sont les suivantes :

1. Pourquoi avoir annoncé en septembre que le rapport d'examen préalable allait être transmis et, ensuite, le bloquer depuis deux mois ?
2. Pourquoi, malgré les demandes répétées des autorités communales, M. le Ministre leur refuse toujours un entretien pour bien comprendre les raisons de ce retard ?
3. Comment justifier, à fin novembre, soit plus de 6 mois après le dépôt du dossier à l'administration cantonale, que le traitement d'un dossier qui s'occupe essentiellement de l'équipement d'un site ne soit toujours pas réalisé ?
4. Est-il normal d'attendre le préavis d'un service de l'Etat durant autant de mois, surtout celui du Service de l'énergie qui devrait être le premier à soutenir un tel projet ?
5. Veut-on nuire à ce projet, à la commune du Peuchapatte ou au développement de l'énergie éolienne ?

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

Pour le Groupe Socialiste :
Joël Vallat

Delémont, le 26 novembre 08 / j.v.